

La Mairie d'Orléans souhaite implanter des boîtes à livres dans la Ville afin de développer du lien social autour de la lecture. Elle souhaite par ailleurs que les boîtes aient un design propre à la ville d'Orléans. Pour cela, un concours est lancé le 29 février 2016. Un jury composé de membres des Conseils Consultatifs des six Quartiers et d'élus de la commune choisira les trois boîtes les plus pratiques, esthétiques et économiquement viables. Ces modèles seront ensuite prototypés, et un grand jury à l'échelle de la Ville sera lancé pour choisir celui qui sera produit et installé dans les quartiers.

Règlement

Article 1 - Thème du concours Le concours « Boîtes à livres Orléans » récompensera les trois meilleures propositions en fonction d'un cahier des charges défini et selon avis du jury.

Article 2 - Organisateur Le concours « Boîtes à livres Orléans » est organisé par la Mairie d'Orléans en lien avec les conseils consultatifs de quartier.

Article 3 - Candidatures Le dossier de candidature pour le concours « Boîtes à livres Orléans » est disponible sur simple demande à dvq@agglo-orleans.fr ou sur le site internet de la Ville. Il doit être renvoyé par mail à dvq@agglo-orleans.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans, Direction de la vie des quartiers et de la Démocratie locale, Place de l'Etape, 45000 Orléans, avant le 23 mars 2016. Une validation de bonne réception de dossier vous sera envoyée dans les 48h.

Article 4 - Conditions d'inscription Les candidats peuvent s'inscrire à titre individuel ou en représentation d'une entreprise ou d'une association. Un candidat peut proposer plusieurs modèles par dossier d'inscription. Les informations demandées sur le dossier d'inscription sont indispensables. Toute inscription incomplète, erronée ou ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle et sera donc rejetée, le ou la candidat(e) ne pouvant alors concourir.

Les candidats âgés de moins de 18 ans ne pourront participer qu'avec un accord écrit de leurs parents.

Article 5 - Catégorie de prix L'auteur de la première boîte recevra un Pass Culture donnant droit à un accès dans les musées pendant un an gratuitement, ainsi qu'un abonnement à la médiathèque pendant un an et un abonnement à la Salle de l'Institut d'une durée d'un an. L'auteur de la deuxième boîte choisira deux des trois prix décrits ci-dessus. L'auteur de la troisième boîte choisira un des trois prix décrits ci-dessus.

Article 6 - Jury et critères de jugement Le jury composé de membres des Conseils des six Quartiers et d'élus de la commune sera souverain pour la sélection des trois meilleures propositions. Néanmoins, le jury se basera sur le respect du cahier des charges communiqué avec le dossier d'inscription. Chaque membre du jury notera de 1 à 5 chacun des critères de sélection défini ci-après. 1 étant la moins bonne note, 5 la meilleure. Les trois boîtes recevant les trois meilleures notes seront prototypées. La fabrication des prototypes sera à la charge de la Mairie d'Orléans.

Les travaux du jury ainsi que les dossiers déposés seront confidentiels. Les créations soumises au concours « Boîtes à livres Orléans » ne pourront en aucun cas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l'intégrité des personnes physiques

ou morales. Elles seront classées hors concours si leur contenu est contraire aux lois en vigueur.

Aucune réclamation concernant l'intitulé de la désignation des gagnants ni la nature des prix ne pourra être faite.

Article 7 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait. De même, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au cas où la consultation sur internet s'avérerait difficile voire impossible pour les participants ainsi qu'en cas de retard et/ou de perte de courrier du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 8 - Abandons des droits d'auteurs pour le projet de boîtes à livres.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de leurs créations. Le gagnant autorise la Mairie d'Orléans à les utiliser librement à des fins non commerciales, sans contrepartie financière et pour une durée illimitée. Le nom de l'auteur pourra être inscrit sur les boîtes à livres retenues si celui-ci le demande. Il autorise également la Mairie à y apporter de légères modifications pour des raisons techniques, de sécurité, de communication, ou de coût, et ce, sans validation préalable.

La Mairie se réserve le droit de définir les emplacements des boîtes et de les déplacer si nécessaire.

Article 9 - Règlement des litiges

La participation au concours « Boîtes à livres Orléans » implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Toute contestation quelle que soit sa nature relative au présent règlement ou au concours sera tranchée souverainement et en dernier ressort par l'organisateur.

Article 10 - Droit à l'information

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et liberté », les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à la société organisatrice : Mairie d'Orléans, Direction de la vie des quartiers et de la Démocratie locale, Place de l'Etape, 45000 Orléans.

Article 11 - Communication

La Mairie d'Orléans pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives sans contrepartie financière.

Pourquoi une boîte à livres ?

Le principe d'une boîte à lire est simple : donner une seconde vie aux livres que nous avons aimés, lus et relus, des livres qui malheureusement finissent par prendre la poussière sur nos étagères ou dans le grenier, en les déposant dans une « boîte à livres », afin qu'ils continuent de voyager et de faire voyager d'autres lecteurs. L'échange est totalement anonyme, gratuit et libre d'accès. Chaque personne peut :

- ✓ prendre un ou plusieurs livres,
- ✓ déposer un ou plusieurs livres sans en prendre,
- ✓ prendre un ou plusieurs livres sans en déposer.

Les livres s'échangent ainsi librement en « libre-service » et la structure s'autogère.

Pourquoi un concours ?

Notre volonté est de faire réaliser le design de ces boîtes par le biais d'un concours ouvert à tous. Le gagnant verra sa boîte inaugurée en plus d'une remise d'un prix comprenant un Pass Culture donnant droit à un accès dans les musées pendant un an gratuitement, un abonnement à la médiathèque pendant un an ainsi qu'un abonnement à la Salle de l'Institut d'une durée d'un an. Les médias seront associés à la promotion de l'événement. L'objectif est de proposer une action citoyenne autour de cette thématique. Dans un premier temps une boîte à livres par quartier sera installée.

Cahier des charges

Le design des boîtes devra répondre à un cahier des charges précis pour s'intégrer dans le milieu urbain d'Orléans. En outre, ces objets urbains doivent réussir un triple objectif :

- ✓ Etre clairement identifiable et permettre un fonctionnement facile et intuitif,
- ✓ Savoir s'intégrer dans leur milieu respectif pour ne pas détériorer l'image de paysages ou monuments parfois classés, (il est rappelé que certains lieux d'implantation sont à proximité immédiate ou à l'intérieur de zones classées. L'intégration de la boîte à livres dans son environnement immédiat sera prise en compte par le jury).
- ✓ Participer au rayonnement de la ville en favorisant le partage, l'échange et la diffusion de la culture.

La boîte devra être réalisée avec des matériaux ayant les caractéristiques suivantes :

- ✓ Mobilier facilement remplaçable et de maintenance aisée,
- ✓ Matériaux transparents pour la boîte, peu onéreux mais néanmoins solides pour multiplications et réparations,
- ✓ Boîte très esthétique,
- ✓ Dimensions maximales : 0.80 *0.80 *0.80 mètres,
- ✓ Socle permettant une accroche au sol de la boîte.

Le candidat devra joindre au présent dossier un dessin technique qu'il aura réalisé. Sur ce dessin, seront mentionnés les matériaux utilisés, les dimensions et toute information nécessaire à la réalisation de la boîte et de son support. Le candidat ne fournira que les documents permettant de fabriquer un éventuel prototype de la boîte à livres proposée. La Mairie se chargera de fabriquer les 3 premiers prototypes retenus.

Critères de sélection

Les boîtes à livres proposées devront strictement respecter les critères suivants. Si un des critères n'est pas respecté, la proposition ne pourra être retenue.

- ✓ Etre clairement identifiable en tant que « boîte à livres » et permettre un fonctionnement facile et intuitif,
- ✓ Savoir s'intégrer dans leur milieu respectif pour ne pas détériorer l'image de paysages ou monuments parfois classés.

La boîte devra être réalisée avec des matériaux ayant les caractéristiques suivantes :

- ✓ Mobilier facilement remplaçable et de maintenance aisée,
- ✓ La boîte devra comprendre un socle permettant une accroche au sol,
- ✓ Matériaux transparents pour la boîte, peu onéreux mais néanmoins solides pour multiplications et réparations,
- ✓ Boîte très esthétique,
- ✓ Dimensions maximales : 0.80 *0.80 *0.80 mètres.

INSCRIPTION (A JOINDRE AU DOSSIER DE PARTICIPATION)

Éléments à envoyer par mail à dvq@agglo-orleans.fr ou par courrier à Mairie d'Orléans, Direction de la vie des quartiers et de la Démocratie locale, Place de l'Etape, 45000 Orléans, avant le 23 mars 2016.

Prénom / Nom*

Adresse*

.....

Mail*

Téléphone*

Situation* (particulier / étudiant / indépendant / ...)

.....

Date de naissance*

Commentaire :

.....

.....

*Informations obligatoires à joindre au dossier d'inscription.